

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que Crown European Holdings et Fipar Holding, agissant de concert, ont déposé le 5 décembre 2005 un projet d'offre publique de retrait visant les actions Carnaud Maroc, auprès du CDVM.

En conséquence de ce dépôt, le CDVM a demandé à la Bourse de Casablanca de procéder à la suspension de la cotation des titres Carnaud Maroc.

Ce projet d'offre publique de retrait porte sur les actions Carnaud Maroc constituant l'actuel flottant en bourse, soit 27 182 actions. A l'issue de cette offre, Carnaud Maroc a l'intention de demander sa radiation de la Bourse de Casablanca.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi relative aux offres publiques, le CDVM dispose de 10 jours pour se prononcer sur la recevabilité de ce projet.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions ainsi que son calendrier seront publiés dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

DO/EM/002/2005

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières